

SEANCE DU 27 MARS 2003

Le vingt sept mars deux mil trois, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. LECOUTEUX, Maire.

Etaient présents : MM. LECOUTEUX Jean-Guy - L'HERNAULT Jean-Marie - Mme PRIEUR Annie – M. DUVAL Gérard – Mme LOUVET Florence – M. SOYEUX Yves - MMES DENEUVE Françoise - CLOCQUÉ Véronique - MM. BATUT Paul - ANDRIEU Jean-Louis - MMES BIGO Odile - BRUMACHON Marie-Josée - M. PETIT Patrice - Mme SAINT AUBIN Annette MM. GRENUT Michel - LEFEBVRE Laurent.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme NIEL Martine ayant donné pouvoir à M. DUVAL Gérard - M. GUERREIRO Valter ayant donné pouvoir à Mme DENEUVE Françoise.

Date de convocation : 22 mars 2003 **Date d'affichage** : 22 mars 2003

Nombre de conseillers : En exercice : **18** - Présents : **16** - Votants : **18**

Le procès verbal de la précédente réunion est adopté, à l'unanimité.

- :- :-

COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Monsieur le Maire donne lecture des principaux éléments constituant le compte administratif 2002, qui a été étudié en commissions les 11 et 20 mars dernier et qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement :	Recettes	1 544 039.01 €
	Dépenses	1 308 818.49 €
	Excédent de clôture	235 220.52 €

Section d'investissement :	Recettes	241 347.90 €
	Dépenses	501 790.22 €
	Déficit de clôture	260 442.32 €

Restes à réaliser	- Dépenses	351 117 €
	- Recettes	91 842 €

Après en avoir entendu lecture du compte administratif 2002, le Conseil Municipal, présidé en cet instant par Monsieur L'HERNAULT DELIBERE sur le C.A. dressé par Monsieur LECOUTEUX, maire :

- Lui donne acte de la présentation du compte administratif.
- ARRETE LES RESULTATS DEFINITIFS tels que résumés ci-dessus.

à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2002

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2002 et après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au

bilan de l'exercice 2001, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Après en avoir DELIBERE, le conseil municipal,

- ADOPTE le compte de gestion du Trésorier municipal.

à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2002

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice 2002 dont la situation se présente ainsi :

- Excédent à fin 2001	47 597.71 €
- Excédent de l'exercice 2002	235 220.52 €

- Excédent cumulé à fin 2002	282 818.23 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2002, comme suit :

- au compte 1068 en section d'investissement	223 854.00 €
- au compte report à nouveau de la section de fonctionnement	58 964.23 €

à l'unanimité.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2003

Le Conseil Municipal, après en avoir DELIBERE à l'unanimité, décide de valider la liste des subventions ci-annexée, étant précisé que les conseillers municipaux, membres d'associations bénéficiaires, ne prennent pas part au vote.

à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2003

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour 2003, qui, s'équilibre en recettes et en dépenses, et se résume comme suit :

Pour la section de fonctionnement à 1 430 340 €

Pour la section d'investissement à 875 274 €

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'impositions communaux en 2003. Compte tenu de la poursuite de la baisse des diverses compensations allouées à la Commune par l'ETAT et le département essentiellement, les ressources globales ressortent en légère diminution par rapport à celles reçues pour 2002. Cet état de fait a pour conséquences une rigueur budgétaire interdisant tous dérapages de quelques natures que ce soit.

Après échange de vues et plus personne ne demandant la parole, Monsieur LECOUTEUX soumet le budget primitif 2003 au vote de l'assemblée ainsi que les taux des impôts locaux subséquents (sans augmentation), à savoir :

Taxe d'habitation	10.42 %
Foncier bâti	21.47 %
Foncier non bâti	72.51 %

Après en avoir DELIBERE, le conseil municipal :

- ADOPTE le budget primitif 2003.

à l'unanimité.

CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

Monsieur le Maire propose de créer un emploi saisonnier pour les services techniques durant la saison estivale consécutif à un accroissement du travail durant cette période. Il rappelle qu'un agent titulaire est parti en retraite en décembre dernier et qu'il n'a pas encore été remplacé. Le Conseil Municipal après en avoir DELIBERE :

- DECIDE de créer un emploi saisonnier pour les services techniques.
- DONNE délégation au Maire pour mener ce dossier à son terme.

à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE DANS LES LOCAUX DU FOYER RURAL

La bibliothèque est actuellement installée dans les locaux de la Mairie qui sont devenus trop exigus (70 m²), le conseil municipal a décidé d'aménager une partie du bâtiment du foyer rural pour accueillir cette activité, afin qu'elle dispose de plus d'espace (250 m²) et de convivialité.

L'estimation de l'aménagement de la bibliothèque est de 206 100 € H.T. plus 50 000 € H.T. pour le mobilier et de 25 000 € H.T. pour les éléments de gestion.

Après en avoir DELIBERE, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général, de la DRAC et de la C.A.F.
- INSCRIT la dépense au Budget 2003.
- DONNE délégation de signature à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à son terme.

à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION – ESPACE INFORMATIQUE POUR TOUS

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la bibliothèque dans les locaux du foyer rural et expose l'intérêt de créer en même temps un espace informatique afin de prendre en compte tous les supports électroniques actuels.

Pour répondre à ce besoin nouveau, Monsieur le Maire propose de créer un espace « Multimédia » qui pourrait être composé de deux postes à destination des administrés.

L'estimation de ce projet est de 7 050.42 € T.T.C.

Après en avoir DELIBERE, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général.
- INSCRIT la dépense au Budget 2003.
- DONNE délégation de signature à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à son terme.

à l'unanimité.

PARTICIPATION AUX CHARGES DE SCOLARITE ENTRE LES COMMUNES DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE – CONVENTION 2003/2007

Madame PRIEUR, adjointe au Maire expose au conseil municipal les termes de la convention « Participation aux charges de scolarité entre les communes de l'Agglomération Rouennaise » pour les années 2003 à 2007, la précédente convention arrivant à terme au 30 juin 2003.

Le montant de la participation par enfant serait porté à 330 €uros.

Après en avoir DELIBERE, le Conseil Municipal :

- APPROUVE cette convention.
- AUTORISE le Maire à signer la présente convention.

à l'unanimité.

Construction d'un garage communal

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'édifier un garage communal le long de la Seine (situé dans le bas de Belbeuf) sur la parcelle cadastrée A02 n° 655 (terrain base nautique) appartenant à la Collectivité afin d'y entreposer son matériel.

L'estimation du projet est de 46 000 € T.T.C.

Après en avoir DELIBERE, le Conseil Municipal :

- SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Général.
- INSCRIT la dépense au Budget 2003.
- DONNE délégation de signature à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à son terme.

à l'unanimité.

INFORMATIONS

Foyer rural : L'assemblée générale du Foyer rural s'est déroulée le lundi 3 mars à 20h30 : rapports moral et financier adoptés. Les effectifs s'envolent avec 366 adhérents.

Une nouvelle arrivante au bureau : Madame SUTRA DEL GALI qui représentera la danse africaine.

Belbeuf Loisirs Jeunes : le centre aéré de février s'est très bien passé. Nous avons enregistré une moyenne de 22 enfants par jour durant toute la quinzaine. Dix adolescents sont partis au ski et tout s'est bien déroulé. Avril arrive et la permanente prépare activement les activités pour le centre.

DATES À RETENIR

Dimanche 30 mars à 14h : Carnaval des enfants organisé par les Parents d'élèves.

Samedi 5 avril de 10h à 18h : 8^{ème} journée Africaine Salle polyvalente de BOOS.

Samedi 5 avril à 20h30 : Démonstration des activités du Foyer rural à la salle des fêtes.

Dimanche 6 avril : Randonnée du Foyer rural à Caudebec en Caux. Départ à 8h00 à la Halle de Sports.

Dimanche 6 avril : Thé dansant du Comité des Fêtes à 14h30 à la Salle des Fêtes.

Du 14 au 18 avril : Stages multisports à la Halle des Sports organisés par l'A.O.B.

Du 14 au 30 avril : Centre aéré (BLJ)

Jeudi 24 avril : Sortie de printemps de l'Amicale des Anciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H48.